

Christian Dior

SOCIETE EUROPEENNE AU CAPITAL DE € 361 015 032 - 582 110 987 R.C.S PARIS
30 AVENUE MONTAIGNE - 75008 PARIS

Politique de rémunération des mandataires sociaux Assemblée générale mixte du Mardi 30 juin 2020

Résultats des votes (Article R-225-29-1 IV du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la société CHRISTIAN DIOR, qui s'est tenue à huis clos le mardi 30 juin 2020, a approuvé sans modification, les résolutions relatives aux politiques de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants et des dirigeants mandataires sociaux telles que présentées dans le Rapport annuel au 31 décembre 2019, comme suit :

RESOLUTIONS	RESULTAT DU VOTE	LIEN VERS LE RAPPORT ANNUEL
11^{ème} Résolution Politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants	Approuvée à 99,99 %	Paragraphe 2.1.1. Pages 171 et 172
12^{ème} Résolution Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	Approuvée à 99,88 %	Paragraphe 2.1.2. Pages 172 et 173
13^{ème} Résolution Politique de rémunération du Directeur général	Approuvée à 99,85 %	Paragraphe 2.1.2. Pages 172 et 173